

RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-3501-2002  
APPROBATION DES INVESTISSEMENTS DE 2003 D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3501-2002

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

APPROBATION DES INVESTISSEMENTS DE  
2003 D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

---

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Demanderesses en participation

---

## DEMANDE DE PARTICIPATION

Le 18 décembre 2002

Régie de l'énergie  
Dossier R-3501-2002  
Pièce SÉ-AQLPA-1  
Document 1

---

PIÈCE SÉ-AQLPA-1 - DOCUMENT 1  
DEMANDE DE PARTICIPATION

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)  
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.) ET L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA), EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

PRÉSENTATION DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.) ET DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

1. *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* sont des organismes sans but lucratif actifs dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.
  
2. La demanderesse *Stratégies Énergétiques (S.É.)* a déjà été reconnue comme intervenante (seule ou conjointement avec l'*Association canadienne d'énergie éolienne*, l'*AQLPA* ou le *Groupe STOP* selon le cas) dans plusieurs dossiers de la Régie de l'énergie, notamment les suivants relatifs à Hydro-Québec:
  - R-3470-2001 - Plan d'approvisionnement 2002-2011 d'Hydro-Québec Distribution.
  - R-3492-2002 - Première cause tarifaire d'Hydro-Québec Distribution.
  - R-3401-98 - Cause tarifaire 2001 de TransÉnergie.
  - R-3473-2001 - Plan global d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution.
  - R-3477-2001 - Allocation par catégorie tarifaire du coût de fourniture d'Hydro-Québec Distribution pour 2001 et 2002.
  - R-3471-2001 - Demande d'abrogation du tarif BT par Hydro-Québec Distribution.
  - R-3490-2002 - Demande de dispense de procéder à un appel d'offres pour approvisionner le tarif BT d'Hydro-Québec Distribution.
  - R-3466-2001 - Tarifs H et LD d'Hydro-Québec Distribution.
  - R-3455-2000 - Tarif de puissance interruptible 2 d'Hydro-Québec Distribution.
  - R-3453-2000 - Programme commercial de Soutien aux électrotechnologies (R-3453-2000) d'Hydro-Québec Distribution.

3. L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) est co-intervenante avec *Stratégies Énergétiques* au dossier R-3492-2002 (Première cause tarifaire d'Hydro-Québec Distribution).
4. Les deux demanderesses, *Stratégies Énergétiques* et l'AQLPA, représentent une tendance au sein du milieu environnemental qui se veut modérée, rigoureuse, et axée sur la planification à long terme et le partenariat.

L'AQLPA est un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982.

Tel qu'illustré par la liste de leurs activités produite sous la cote SÉ-AQLPA-1, Document 2, les deux demanderesses *Stratégies Énergétiques* et l'AQLPA ont été reconnues et sont actives depuis leur fondation au sein de nombreuses instances et forums relatifs à la politique énergétique, à la régulation de l'énergie et à l'environnement, notamment en matière d'efficacité énergétique et de gestion de la consommation, de substitution de combustibles, de réduction des polluants atmosphériques et de mesures incitatives et réglementaires pour atteindre ces objectifs.

*Stratégies Énergétiques* et l'AQLPA ont notamment fait partie de groupes de travail sur l'énergie institués dans le cadre du *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*. *Stratégies Énergétiques* a de plus participé, en 1998-2001, à diverses tables sur l'énergie et forums dans le cadre du *Processus national sur les changements climatiques* fédéral-provincial-territorial du Canada.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle est également intervenue sur plusieurs projets énergétiques devant divers forums pour renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification existants afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique (interventions relatives à l'Accord Canada-Etats-Unis sur la pollution transfrontière, participation au *Débat public sur l'énergie*, participation à l'étude du *Plan de développement 1993* d'Hydro-Québec, interventions devant des commissions parlementaires, participation à des audiences du BAPE et autres audiences environnementales, etc.).

*Stratégies Énergétiques* (S.É.) est intervenue dans de nombreux dossiers tant électriques que gaziers de la Régie de l'énergie. Par ses interventions, elle a voulu favoriser le développement des programmes d'efficacité énergétique des distributeurs et d'autres programmes susceptibles d'amener des avantages environnementaux, la robustesse des investissements et des dépenses en environnement et en recherche-développement, l'utilisation de mécanismes tarifaires afin de favoriser des objectifs de développement durable, la juste mesure des coûts évités, la robustesse de la planification à long terme, l'équité dans les

mécanismes d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec et la prise en compte de l'intérêt public et du développement durable dans les processus décisionnels de la Régie et des entités réglementées par elle.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

La Régie ajoute, dans sa décision D-2002-171 quant au dossier R-3490-2002, que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

#### INTÉRÊT SPÉCIFIQUE, MOTIFS ET OBJET DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION, CONCLUSIONS RECHERCHÉES

5. **Les présents intervenants désirent intervenir au présent dossier relatif à l'approbation des investissements de 2003 d'Hydro-Québec Distribution, de manière ciblée et limitée au thème suivant, pour les motifs ci-après exprimés et afin de rechercher les conclusions ci-après décrites.**

##### **Enfouissement du réseau**

Les présents intervenants, avec leur témoin-expert Monsieur Dominique Égré, examinent déjà au dossier R-3492-2002 (cause tarifaire 2004 d'Hydro-Québec Distribution) les enjeux, modalités et budgets que le Distributeur devrait consacrer à l'enfouissement du réseau, tant en ce qui concerne les nouveaux développements que les trois volets de ses programmes de conversion du réseau aérien en réseau souterrain.

Cette question est identifiée au *Rapport de performance environnementale et de rôle social* d'Hydro-Québec comme étant un des enjeux environnementaux majeurs du Distributeur. La Commission Nicolet suivant le verglas de 1998 a également longuement abordé cette question et émis de nombreuses recommandations, dont plusieurs adressées à la Régie de l'énergie elle-même. Tel qu'il ressort du Rapport Nicolet, la question de l'enfouissement ne se limite pas seulement à son impact visuel, loin de là: elle touche à la fiabilité du réseau et à la réduction de ses pertes. La fiabilité du réseau électrique est essentielle pour éviter un déplacement des comportements de la clientèle vers des options plus polluantes, comme l'a noté la Commission. Par ailleurs, la réduction des pertes par l'enfouissement contribue à la réduction des ressources nécessaires à l'alimentation des charges sur le réseau.

Ces trois enjeux environnementaux s'inscrivent dans les objectifs et la mission des présents intervenants, telle qu'exprimée à la pièce SÉ-AQLPA-1 Document 1 en ce qu'une stratégie appropriée du Distributeur quant à son réseau souterrain permettrait d'accroître la fiabilité du réseau et ainsi éviter des changements de comportement de la clientèle vers des options plus polluantes, tout en réduisant également les pertes électriques sur le réseau et minimisant les impacts visuels.

Les présents intervenants sont préoccupés du fait que les investissements autorisés pour 2002 au dossier R-3475-2001 en enfouissement du réseau n'ont, pour l'essentiel, pas été dépensés. Le dossier ne contient pour l'instant pas d'explication véritable à cet effet. De plus, Hydro-Québec n'a pas encore fourni les hypothèses sur lesquelles elle se base pour établir ses projections à cet égard. Ces situations surviennent alors qu'Hydro-Québec Distribution s'est vu refuser par la Régie au dossier R-3475-2001 sa demande de constituer un compte reporté pour ses investissements en enfouissement de réseau.

Au présent dossier, Hydro-Québec soumet de nouveau un budget d'investissements en enfouissement, cette fois avec renseignements pluriannuels. Les présents intervenants souhaitent s'assurer, par leurs demandes de renseignements et leurs représentations, que les budgets prévus sont adéquats, basés sur des hypothèses solides et que le Distributeur prenne les mesures adéquates pour que ces investissements se réalisent, en remédiant à ce toute situation qui a pu empêcher le budget d'être dépensé l'année précédente.

Accessoirement à ce qui précède, les présents intervenants insisteront pour que le budget alloué à une catégorie d'investissements (tels que les investissements en enfouissement) ne puissent être redirigés vers d'autres catégories sans l'approbation de la Régie (sauf peut-être une légère marge de flexibilité). Au dossier R-3475-2001, la Régie avait à juste titre adopté ce principe, lequel fut confirmé en révision.

#### *MANIÈRE DONT LES INTERVENANTS FERONT LEURS REPRÉSENTATIONS ET BUDGET PRÉVISIONNEL MOTIVÉ*

6. Les présents intervenants logeront des demandes de renseignements au Distributeur sur cette question et, subséquemment, feront des représentations écrites au dossier comportant une preuve d'expertise et une argumentation.
7. Les présents intervenants déposent avec la présente leur budget prévisionnel au présent dossier.

---

PIÈCE SÉ-AQLPA-1 - DOCUMENT 1  
DEMANDE DE PARTICIPATION

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)  
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Ce budget est basé sur des honoraires de 20 heures pour le témoin-expert et pour le procureur, ce qui devrait être suffisant compte tenu du fait qu'il n'y aura pas d'audience.

8. Les présentes demandereses expriment dès à présent leur souhait d'obtenir, dans des décisions à être rendues ultérieurement par la Régie, le remboursement de leurs frais de participation au présent dossier, conformément à l'article 36 de la *Loi*, le présent avis étant donné conformément aux principes établis par la décision D-2002-96.
9. Les coordonnées des demandereses pour fins de communications sont les suivantes:

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal Qc H3G 1L7  
Téléphone: 514-849-4007  
Télécopie: 514-849-2195  
Courriel: energie @ mlink.net

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE:

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention.

RECONNAÎTRE *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*AQLPA* comme intervenantes au présent dossier.

ET, DANS DES DÉCISIONS ULTÉRIEURES QUI SERONT RENDUES AU PRÉSENT DOSSIER, AUTORISER le remboursement des frais des intervenantes.

Montréal, le 18 décembre 2002

DOMINIQUE NEUMAN  
Procureur de  
*Stratégies Énergétiques (S.É.)*  
et de l'*AQLPA*

## LES DEMANDERESSES DE STATUT DE PARTICIPANT

### STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme environnemental sans but lucratif incorporé suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle s'est dotée pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils d'analyse stratégique intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires, mais également par des instruments économiques (tarifs, redevances, écotaxes, permis échangeables d'émissions ou crédits de réduction, réforme fiscale, etc.).

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* était membre de la *Table sur l'électricité* mise en place par les gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre du *Processus national sur les changements climatiques* en 1998-1999. Ses services ont également été retenus en 1998 par le ministère de l'Environnement du Québec dans le cadre des démarches ayant abouti à la mise en place d'un *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*. *Stratégies Énergétiques* a par la suite été retenue en 1999 comme expert-conseil à la présidence du *Groupe de travail sur la production, le transport et la distribution de l'énergie* institué dans le cadre de ce *Mécanisme*.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a, conjointement avec l'*Association canadienne d'énergie éolienne (ACÉE)*, participé au dossier et présenté un mémoire auprès de la Régie de l'énergie sur la préparation d'un guide sur les frais des participants à ses audiences (R-3412-98). Elle a également collaboré en 1999 à la participation, au mémoire et aux autres représentations écrites du *Groupe STOP* et de la *Coalition Verte* sur la production privée d'hydroélectricité devant la Régie de l'énergie (R-3410-98). En

2000-2001, elle intervient (conjointement avec le *Groupe STOP* dans la plupart des cas) dans la cause tarifaire 2001 de transport d'électricité par Hydro-Québec (R-3401-98), ainsi qu'aux dossiers relatifs au programme commercial de soutien à l'implantation des électrotechnologies (SIE) d'Hydro-Québec-Distribution (R-3453-2000), au tarif de puissance interruptible 2 d'Hydro-Québec-Distribution (R-3455-2000) et au tarif de secours d'Hydro-Québec-Distribution (R-3466-2001). En 2001-2002, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* participe à l'étude du *Plan d'approvisionnement 2002-2011* d'Hydro-Québec Distribution (R-3470-2001, conjointement avec l'*Association canadienne d'énergie éolienne (ACÉE)* et le *Groupe STOP*), à son *Plan global en efficacité énergétique* (R-3473-2001, conjointement avec le *Groupe STOP*), au dossier relatif à l'allocation de son coût d'approvisionnement patrimonial (R-3477-2001, conjointement avec le *Groupe STOP*) et à deux dossiers relatifs au tarif BT (R-3471-2001 et R-3490-2002). Depuis 2002, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* intervient conjointement avec l'AQLPA au dossier R-3492-2002 (Première cause tarifaire d'Hydro-Québec Distribution).

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est membre du *Comité de gestion du Fonds d'efficacité énergétique (F.E.É.)* de SCGM, conjointement avec le *Groupe STOP*, avec lequel elle intervient également à la cause tarifaire 2000-2001 de SCGM incluant son *Plan global d'efficacité énergétique*, des ententes négociées et le premier *Plan d'action du Fonds d'efficacité énergétique* (R-3444-2000), à la cause tarifaire 2002-2003 de SCGM (R-3484-2002), au groupe de travail sur la révision de la structure tarifaire de SCGM afin de favoriser l'efficacité énergétique (R-3481-2002), à la cause tarifaire 2000-2001 de *Gazifère inc.* incluant son plan de gestion de la demande (R-3446-2000), à la cause tarifaire 2002-2003 de *Gazifère inc.* (R-3489-2002) et à la demande d'approbation du programme commercial de SCGM axé sur le financement (R-3447-2000). Enfin, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* est demandeur de statut d'intervenant, conjointement avec l'*Association de climatologie du Québec*, dans le dossier de la requête du RNCREQ et als. sur la surveillance des opérations d'Hydro-Québec afin d'assurer un approvisionnement d'énergie suffisant aux consommateurs québécois (R-3416-98).

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a participé à divers autres forums et conférences, dont les audiences du BAPE sur la gestion de l'eau, sur la réfection de la centrale hydroélectrique de Grand-Mère, sur le poste d'interconnexion permanent de l'Outaouais, sur la ligne de transport Hertel-Saint-Césaire, ainsi que plusieurs séances multipartites sur la conception de mécanismes domestiques de reconnaissance et d'échange de crédits et droits d'émission de gaz à effet de serre. Des membres de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* ont également pris part, à travers d'autres organismes, aux audiences de la Régie de l'énergie relatives à l'énergie éolienne (R-3395-97), aux modalités d'établissement et d'implantation des tarifs de fourniture d'électricité (R-3398-98), à l'approbation des procédures d'examen des plaintes des distributeurs (R-3392-97), ainsi qu'au dossier de la valorisation énergétique des matières résiduelles devant le BAPE.



## L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

L'AQLPA est un organisme environnemental sans but lucratif incorporé suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*. Elle est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982.

L'AQLPA a pour objet de favoriser et promouvoir des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable. Elle vise notamment à regrouper les associations environnementales et para-environnementales afin de lutter contre les pollutions atmosphériques, leurs sources et leurs conséquences.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle est également intervenue sur plusieurs projets énergétiques devant divers forums pour renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification existants afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a notamment réalisé des interventions relatives à l'Accord Canada-Etats-Unis sur la pollution transfrontière. Elle a été particulièrement active dans la mise sur pied du *Débat public sur l'énergie* et a participé à celui-ci. Elle a pris part à l'étude du *Plan de développement 1993* d'Hydro-Québec ainsi qu'à plusieurs commissions parlementaires en matière énergétique. Elle a participé à des audiences du BAPE et autres audiences environnementales relatives à des projets de production énergétique.

Elle a également fait partie de groupes de travail sur l'énergie institués dans le cadre du *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) est co-intervenante avec *Stratégies Énergétiques* au dossier R-3492-2002 (Première cause tarifaire d'Hydro-Québec Distribution). Elle suit activement les autres dossiers devant la Régie de l'énergie et envisage de devenir une intervenante régulière devant la Régie de l'énergie, dans le cadre de dossiers qu'elle mènera en partenariat avec *Stratégies Énergétiques (S.É.)* ou, selon le cas, avec le *Groupe STOP* ou d'autres intervenants.